

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1721

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Économie de proximité - Attribution de subventions aux Communes de Villeurbanne, Lyon, et Givors, à la Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AuRA) et aux structures de management de centre-ville - Année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vuillierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1721**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Économie de proximité - Attribution de subventions aux Communes de Villeurbanne, Lyon, et Givors, à la Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AuRA) et aux structures de management de centre-ville - Année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon

Dans un contexte de ralentissement économique et face à la complexité des mutations nécessaires pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux à l'échelle mondiale, nationale et locale, la Métropole a mis en place un plan d'actions particulièrement ambitieux en faveur des acteurs de l'économie de proximité.

Face à l'intensification et à l'accélération des enjeux de résilience économique surenchérés par un contexte international instable marqué par une inflation généralisée en matière de coût d'énergie, de transport, de matières premières et de l'alimentaire, la Métropole souhaite encore intensifier son soutien à cette économie de proximité qui regroupe tous les secteurs d'activité dont le développement dépend directement de la consommation locale et joue un rôle prépondérant sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Fort d'un ancrage historique, d'une culture entrepreneuriale et riche d'une diversité de filières économiques assurant au territoire une réelle capacité à résister aux crises sectorielles, ce champ de l'économie de proximité est ainsi stratégique au regard de sa masse critique au travers de son tissu de très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME), entreprises de taille intermédiaire (ETI) fortement ancrées dans des pratiques de coopérations inter-entreprises et avec les acteurs du territoire. Ainsi, soutenir l'économie de proximité, c'est, en 1^{er} lieu, promouvoir un modèle de développement économique qui est mis au service du territoire et de ses habitants.

Ainsi, la Métropole souhaite promouvoir une action économique qui réponde mieux aux besoins des bassins de vie et d'emploi locaux (production - fabrication - achat - consommation), qui présente un véritable impact social et environnemental et contribue, de ce fait, au rééquilibrage entre les différents territoires qui la composent et qui contribue, enfin, à accélérer la transition écologique et environnementale des entreprises. L'objectif est donc d'engager le territoire vers plus de coopération, d'inclusion et de résilience, en mobilisant différents leviers et différentes compétences de l'action économique et de ses acteurs :

- plus de coopération : l'économie de proximité se définit, d'abord, comme un mode d'organisation de l'économie autour de la relation directe : relation des commerçants de proximité avec les consommateurs locaux, relations entre entreprises sur les bassins d'emplois, ancrage des employeurs dans le tissu associatif et l'emploi local. Elle repose sur la capacité des acteurs à s'organiser au travers de solidarités locales et de logiques de coopération se révélant être un rempart majeur dans un contexte de crise économique et de tensions sur le plan international. La résistance du tissu économique Grand Lyonnais tient, en majeure partie, de la force et de la soutenabilité des réseaux des TPE et PME présentes sur le territoire. L'action menée par Pacte PME, par exemple, rapproche les grands comptes donneurs d'ordre du tissu des PME et ETI, stimule les relations clients/fournisseurs locaux et augmente les volumes d'affaires des sous-traitants de proximité,

- plus d'inclusion : une économie de proximité dynamique contribue à augmenter le bien-être en valorisant le territoire par et pour les acteurs qui l'habitent. Elle se définit à travers son aptitude à accompagner le développement des entreprises locales pour stimuler les créations d'emplois à destination de la main d'œuvre locale et des habitants, mais également encourager toutes les formes d'entrepreneuriat et d'émergence des modèles économiques hybrides favorisant l'emploi pour tous et les nouveaux usages dans le travail. À ce titre, le réseau LYVE, en accompagnant les porteurs de projets de l'ensemble des territoires de la Métropole, soutient le parcours entrepreneurial des créateurs sur l'ensemble des phases depuis l'idéation, le financement ou même l'implantation,

- plus de résilience car il s'agit de renforcer la propension des habitants à consommer localement, stimuler la demande des entreprises lyonnaises vers un approvisionnement local et régional et, plus généralement, les accompagner vers la transition écologique et environnementale pour une économie décarbonée. Il s'agit, aussi, d'amplifier les échanges au sein du tissu économique local, tant dans une logique d'échanges intra-sectoriels (entre filières industrielles et services aux entreprises) que sur les différentes chaînes de valeur (conception-production-consommation) ou les relations fournisseur/acheteur. Cette stimulation des échanges locaux doit également s'inscrire dans une logique territoriale visant à rééquilibrer l'économie des territoires au sein de la Métropole et à revitaliser les centres-urbains et centres-bourgs des communes en faveur de centralités attractives, animées et diversifiées. Le commerce de proximité, qui répond particulièrement aux attentes des consommateurs en matière de consommer local et de circuit court, participe ainsi à cette revitalisation entretenue grâce aux actions de management de centre-ville.

Au travers des partenariats et collaborations envisagées avec la CMA AuRA et les structures de management centre-ville, la Métropole souhaite renforcer l'accompagnement des entreprises, porteurs de projets et créateurs/repreneurs d'entreprises, commerçants et artisans, opérateurs immobiliers et investisseurs en faveur des objectifs précédemment cités.

À travers ces partenariats, il s'agit de renforcer l'animation du tissu économique et commercial et de ses acteurs afin d'intensifier l'accompagnement des entreprises dans leurs projets de développement par le biais d'actions individuelles ou collectives, construction de réseaux d'entreprises, impulsion de dynamiques collaboratives entre entreprises locales, etc.

Par leur connaissance des réalités économiques locales, l'antériorité de leurs relations avec les entreprises, les développeurs économiques locaux jouent un rôle crucial auprès des entreprises pour révéler de nouvelles opportunités d'échanges et faciliter leur concrétisation mais également pour accompagner les acteurs économiques vers la construction et l'animation d'un projet économique de territoire visant à mobiliser les politiques publiques économiques au plus près des entreprises et à échelle du bassin d'emploi et de la Conférence territoriale des Maires (CTM).

II - Actions proposées en faveur de l'économie de proximité

L'ensemble des actions métropolitaines en faveur de l'économie de proximité se concrétise à travers les thématiques suivantes, qui vont structurer désormais l'intervention de la Métropole en faveur de ses grands objectifs.

1° - Soutien à l'animation économique des territoires

Les développeurs économiques territoriaux de la Métropole, qui assurent le relais entre les entreprises et les différents intervenants ou dispositifs d'accompagnement, qu'il s'agisse de la Métropole, elle-même, (implantation, extension ou relocalisation d'activités, environnement urbain, projets liés aux mobilités douces, aux économies d'énergie, à la transition écologique, à l'innovation ou aux relations internationales) ou de tout autre acteur pouvant apporter un soutien aux entreprises (communes, chambres consulaires, Région AuRA, pôles de compétitivité, etc.). Ces développeurs assurent aussi le lien avec les chargés de liaison emploi-entreprises sur toutes les questions liées aux ressources humaines, à l'emploi et l'insertion.

2° - Soutien aux nouveaux modèles entrepreneuriaux

La Métropole apporte son soutien aux entrepreneurs dans le cadre de la démarche LYVE. Les acteurs soutenus par la Métropole mettent l'entrepreneur au cœur de leurs actions pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. La CMA AuRA participe à cette dynamique au travers des actions proposées ci-dessous.

3° - Accompagnement des entreprises locales en faveur de la transition écologique

Ce sont des programmes d'accompagnements spécifiques dédiés aux PME du territoire en partenariat, notamment, avec les chambres consulaires (dont la CMA AuRA) : programme Lyon éco-énergie, en lien avec le plan climat du territoire.

4° - Soutien au commerce et artisanat de proximité

Le confortement du commerce de proximité et l'autonomie commerciale des bassins de vie constituent un axe prioritaire de la stratégie de développement commercial de la Métropole exprimée par le biais du schéma directeur d'urbanisme commercial. Il s'agit de maintenir, dynamiser, mailler, densifier, diversifier les activités à même de satisfaire les besoins quotidiens ou plus occasionnels, mais qui participent aussi de l'animation urbaine, de la cohésion sociale, de l'attractivité résidentielle des territoires, de la réduction des déplacements motorisés et de la qualité de vie des habitants.

En matière d'hébergement touristique, l'objectif exprimé par le schéma de développement de l'hébergement touristique est d'accompagner un développement de l'offre qualifié et phasé, de promouvoir et faciliter la diversification et la modernisation de l'offre hôtelière et d'encourager le développement d'une offre d'hébergements alternatifs.

L'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs se fait dans le cadre d'une relation partenariale étroite avec la CMA AuRA et les 5 structures de management de centre-ville présentes sur le territoire métropolitain.

III - Programme d'actions et de financement en faveur de l'économie de proximité

A - Soutien à l'animation économique des territoires

La Métropole s'appuie sur un réseau de 13 développeurs économiques territoriaux pour accompagner les entreprises dans leurs projets ou problématiques.

La Métropole assume directement, *via* son service développement local des territoires, l'animation économique territoriale sur 10 territoires : Lyon 2ème et 7ème, Lyon 3ème et 6ème, la CTM Lômes et Coteaux du Rhône, la CTM Portes du Sud, la CTM Val de Saône, la CTM Porte des Alpes, la CTM Rhône Amont, la CTM Plateau Nord, la CTM Val d'Yzeron et la CTM Ouest Nord.

En complément et en coordination avec la Métropole :

- la Commune de Lyon assure cette animation économique sur 2 territoires : Lyon 5ème et 9ème et Lyon 8ème et sollicite une subvention de la Métropole à hauteur de 70 000 € dans ce cadre,
- la Commune de Villeurbanne assure cette animation économique sur le territoire de Villeurbanne et sollicite une subvention de la Métropole à hauteur de 50 000 € dans ce cadre.

a) - Compte-rendu des actions réalisées en 2022

Par délibération du Conseil n° 2022-1123 du 27 juin 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 50 000 € au profit de la Commune de Villeurbanne au titre de l'animation économique de proximité sur le territoire de Villeurbanne.

Le bilan de l'activité du dispositif global d'animation territoriale est le suivant :

- 1 000 entreprises ont été accompagnées. Cet accompagnement a, notamment fait le lien avec les priorités de la Métropole que ce soit en matière d'industrie, de mobilité douce ou de transition écologique,
- 100 points réguliers ont été réalisés avec les communes du territoire pour échanger sur les projets et l'actualité économique locale.

Par délibération du Conseil n° 2022-1123 du 27 juin 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de la Commune de Lyon au titre du contrat de ville métropolitain - financement des équipes projet politique de la ville et des actions.

b) - Programme d'actions pour 2023 de l'animation économique territoriale

En ce qui concerne l'animation territoriale, les objectifs partagés pour l'année 2023 et les indicateurs associés sont les suivants :

- faire le lien avec les entreprises et autres acteurs économiques du territoire en privilégiant les entreprises qui entrent en résonance avec les besoins du territoire,
- relancer l'animation collective et renforcer le lien avec les associations d'entreprise,
- faire le lien avec les communes sur les enjeux et projets économiques des territoires,

- s'inscrire dans la dynamique de territorialisation de l'action de la Métropole et participer à la mise en œuvre des projets de territoire en lien avec les autres agents territorialisés sur les thématiques urbaines, sociales, transition écologique et emploi-insertion,

- faire émerger des projets territoriaux hybridant le développement économique et autres politiques publiques.

Le budget prévisionnel 2023 pour la Commune de Villeurbanne est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaire et charges poste développeur économique	84 000	Métropole	50 000
salaire et charges poste d'assistante	18 500	Commune de Villeurbanne	52 500
Total TTC	102 500	Total TTC	102 500

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de la Commune de Villeurbanne au titre de l'animation économique de proximité sur le territoire de Villeurbanne pour l'année 2023.

Le budget prévisionnel 2023 pour la Commune de Lyon est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaire et charges poste développeur économique Lyon 8ème	73 633	Métropole	70 000
salaire et charges poste développeur économique Lyon 5ème et 9ème	46 248	Commune de Lyon	49 881
Total TTC	119 881	Total TTC	119 881

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de la Ville de Lyon dans le cadre de l'animation économique de proximité sur les territoires Lyon 9ème et 5ème et Lyon 8ème pour l'année 2023. Cette subvention était auparavant instruite et financée sur les crédits de la politique de la ville de la Métropole.

B - Soutien aux nouveaux modèles entrepreneuriaux

Concernant l'accompagnement des entrepreneurs dans la phase *ante* et *post* création, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre au sein du réseau LYVE.

1° - CMA AuRA

a) - *Compte-rendu des actions réalisées en 2022*

Par délibération du Conseil n° 2022-1123 du 27 juin 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 300 € au profit de la CMA AuRA pour son programme d'actions 2022 de soutien aux entrepreneurs.

Le bilan de l'activité de la CMA AuRA, dans le cadre de ce financement, a permis l'accompagnement individuel de 98 porteurs de projet de création d'entreprises (dont 12 pour un diagnostic uniquement, et 86 pour un diagnostic suivi d'un accompagnement). La CMA AuRA s'est par ailleurs impliquée dans la vie des pôles d'entrepreneurs et dans l'animation du réseau LYVE.

b) - Programme d'actions pour 2023

Pour l'année 2023, la CMA AuRA poursuivra son action d'accompagnement individuel de porteurs de projet de création d'entreprises sous la forme d'un dispositif en 2 phases. La 1^{ère} phase correspond à un diagnostic permettant d'analyser le besoin du porteur de projet. La 2^{ème} phase consiste en un accompagnement personnalisé afin d'aboutir à l'établissement d'un *business plan* et de répondre aux besoins identifiés. La CMA AuRA prévoit de réaliser 600 heures d'accompagnement. La durée d'accompagnement de chaque porteur de projet est évaluée en moyenne à 8 heures en face à face, et à 2 heures de préparation pour les conseillers. La CMA AuRA proposera également des animations spécifiques, sous la forme de réunions d'information collectives ou d'ateliers techniques, au sein des pôles d'entrepreneurs.

- Action d'accompagnement à l'entrepreneuriat :

Le budget prévisionnel 2023 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges directes liées à l'action	41 955	Métropole	42 300
charges indirectes affectées à l'action	8 967	CMA AuRA	8 622
Total	50 922	Total	50 922

Le budget prévisionnel 2023 de la CMA AuRA pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 50 922 €.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 300 €, au profit de la CMA AuRA, dans le cadre de son programme d'accompagnement des entrepreneurs pour l'année 2023.

- Action Passage Thiaffait et animation filière textile et cuir :

Suite à la liquidation de l'association Village des créateurs début 2023, la CMA AuRA propose des solutions d'accompagnement collectif et individuel aux résidents du Passage Thiaffait et aux anciens adhérents de l'association Village des créateurs. Cet accompagnement prendra la forme suivante :

- un accompagnement individuel de chaque résident à raison d'au moins un rendez-vous mensuel d'une heure,
- l'organisation de 10 ateliers collectifs mobilisant des experts du monde de la mode, de la décoration et, plus généralement, des industries créatives. Ces ateliers seront ouverts, à la fois, aux résidents du passage Thiaffait et aux anciens adhérents de l'association Village des créateurs.

Le budget prévisionnel 2023 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
dépenses externes (prestataires)	10 000	Métropole	25 000
charges directes liées à l'action	23 304		
charges indirectes affectées à l'action	4 764	CMA AuRA	13 068
Total	38 068	Total	38 068

Le budget prévisionnel 2023 de la CMA AuRA pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 38 068 €.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de la CMA AuRA dans le cadre de son programme d'accompagnement des entrepreneurs pour l'année 2023.

C - Accompagnement des entreprises locales en faveur de la transition écologique

1° - Programme Lyon éco énergie (LEE)

LEE a pour but d'aider les TPE et PME de la Métropole à comprendre, maîtriser et réduire leurs consommations et coûts énergétiques, la plupart ne disposant pas de compétences en interne.

L'accompagnement consiste, d'une part, en un conseil individuel aux entreprises et, d'autre part, en actions collectives de sensibilisation en matière d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables. Cette action, opérationnelle depuis 2014, reconduite dans l'action 5 du plan d'actions du plan climat air énergie territorial 2030, bénéficie d'un cofinancement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Plus de 400 TPE-PME ont été accompagnées individuellement depuis 2014 avec un retour toujours très positif : meilleure visibilité des consommations, changements bénéfiques de contrats énergie, de matériels, grâce aux estimations chiffrées d'économie d'énergie dans les rapports de visite et la mise en place de bilans annuels. L'impact financier de l'action reste une notion importante pour les entreprises.

a) - Compte-rendu des actions 2022

Par délibération du Conseil n° 2022-1123 du 27 juin 2022, la Métropole a attribué une subvention d'un montant de 6 000 € au profit de la CMA AuRA dans le cadre du dispositif LEE pour l'année 2022.

- actions collectives réalisées par la CMA AuRA sur les thématiques relatives à l'énergie, en plus de participations à des événements permettant la promotion du dispositif : il est à noter que l'impact de ces actions collectives reste de plus en plus difficile à (ressources mobilisées pour l'organisation par rapport au taux de participation, difficulté de suivi des participants, taux de transformation),

- actions individuelles : plus de 50 entreprises visitées, sur l'ensemble du territoire de la Métropole, représentant une grande variété de domaines d'activités et de typologies d'entreprises. Il est à noter que les actions de prospections ne sont plus nécessaire car beaucoup de demandes en entrant,

- reporting dans l'outil numérique régional SARénoV' des actions rentrant dans le cadre du dispositif service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE),

- orientations et informations directes aux entreprises lors des sollicitations ponctuelles,

- déploiement de l'aide à l'éco-investissement et Instructions des dossiers : 12 dossiers d'aides LEE+ déposés au total,

- promotion du dispositif lors d'événements ponctuels.

b) - Programme d'actions pour 2023

- la question des actions collectives doit être questionnée avec un objectif de quantification exacte afin de savoir si maintien ou non dans le programme LEE,

- attention particulière sur les visites, suite à l'augmentation des demandes : nombres de visites réalisées, études de différents moyens de simplifier les process, notamment avec l'achat d'outils de récupération de la donnée auprès des entreprises et avec la simplification de la rédaction du rapport Énergie. L'objectif est de pouvoir pérenniser un plus grand nombre de visite pour l'année 2024, plusieurs scénarios feront l'objet d'une étude courant 2023,

- test et prise en main des outils achetés : caméras thermiques pour les conseillers et compteurs Watt à distribuer aux entreprises,

- benchmark et achat d'une solution de récupération des données énergies en amont des visites Benchmark et test des outils de gestion de l'énergie pour suivre les visites énergie, en cible Ecolyo pour certaines petites entreprises,

- augmentation du nombre de dossiers d'aides LEE, avec un objectif de 15 dossiers par conseillers,

- reporting dans l'outil numérique régional SARévoV' des actions rentrant dans le cadre du dispositif SARE,

- orientations et informations directes aux entreprises lors des sollicitations ponctuelles,

- promotion du dispositif lors d'événements ponctuels.

Budget prévisionnel CMA AuRA 2023 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges directes liées à l'action	52 384	Métropole	15 000
charges indirectes affectées à l'action	11 769	CMA AuRA	9 153
		ADEME	40 000
Total	64 153	Total	64 153

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de la CMA AuRA dans le cadre du dispositif LEE pour l'année 2023.

2° - Programme zéro déchet

La CMA AuRA accompagne, depuis plusieurs années, leurs entreprises ressortissantes à réduire leur consommation de ressources et leur production de déchets *via* différents dispositifs : diagnostic déchets, diagnostic flux, diagnostic emballages, diagnostic gaspillage, diagnostic écoconception, etc.

a) - Compte-rendu des actions 2022

En 2022, la CMA AuRA a ciblé plus spécifiquement les entreprises alimentaires (métiers de bouches, distributeurs, industries agro-alimentaires) conformément aux orientations stratégiques de la Métropole concernant cette chaîne de valeur avec 3 actions :

- le tri et la valorisation des biodéchets : suivi de la collecte mutualisée des biodéchets entre 8 artisans et commerçants mise en place à Oullins en 2021, les entreprises engagées continuent à trier leurs biodéchets et à financer la prestation de collecte après l'arrêt des soutiens même lorsqu'elles ne sont pas concernées par l'obligation réglementaire, en revanche aucune nouvelle entreprise n'a rejoint le dispositif. C'est pourquoi la CMA AuRA et la Métropole ont souhaité identifier les solutions alternatives : composteur individuel, composteur de quartier partagé, point d'apport volontaire (bornes à compost) et leurs avantages et inconvénients,

- la réduction des déchets liés aux emballages jetables : 15 artisans ont bénéficié d'un diagnostic individuel sur leur consommation d'emballages, le sujet n'est pas mature (pas prioritaire par rapport aux enjeux énergétiques, quelques-uns travaillent sur les alternatives aux plastiques et très peu sur les alternatives aux emballages jetables),

- le partage des bonnes pratiques zéro déchet : un défi commerce zéro déchet a rassemblé 10 boulangers et pâtisseries pendant une semaine et a permis d'éviter 1 500 emballages (une boulangerie a réduit la distribution de ses sacs à pain de 90 %).

b) - Programme d'actions pour 2023

- réduction des emballages et des déchets

Face à la méconnaissance des nouvelles obligations réglementaires concernant les emballages et les déchets des artisans, la CMA AuRA propose de contacter 100 artisans pour des diagnostics flash leur permettant de prendre conscience de ces enjeux et de leur proposer une réunion d'information collective et des plans d'action individualisés avec des solutions très simples à mettre en œuvre et d'autres solutions plus engagées.

Budget prévisionnel CMA AuRA 2023 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges directes liées à l'action	12 175	Métropole	10 710
charges indirectes affectées à l'action	2 382	CMA AuRA	3 847
Total	14 557	Total	14 557

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 710 € au profit de la CMA AuRA dans le cadre du programme zéro déchet pour l'année 2023.

3° - Soutien au commerce et à l'artisanat de proximité

1/ Programme d'actions sur le commerce et l'artisanat de la CMA AuRA

Une Métropole du faire : fabriquer, réparer, transformer au plus près des habitants.

a) - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2022

Dans le cadre de la subvention de l'année 2022, la CMA AuRA a mené 3 actions :

- un outil de mise en relation entre entrepreneurs pour favoriser la mutualisation et le partage des ressources : dans ce cadre la CMA AuRA a prototypé un outil de mutualisation et de partage à grande échelle en faveur des collaborations immobilières, matérielles et immatérielles entre entreprises artisanales. L'action s'est concrétisée autour d'une enquête auprès des entreprises concernées et d'un dimensionnement chiffré et technique de la mise en place d'un outil type application grande échelle,

- conditions de desserte logistique dans le cadre de l'élaboration d'îlot d'activités dans des projets urbains portés par la Métropole : la CMA AuRA, via une enquête aux entreprises artisanales, a identifié les différents axes d'amélioration de la fonction logistique pour les artisans urbains,

- axe 3 - De la *dark* à la *bright kitchen* : dans le cadre de la convention 2021 et 2022, la CMA AuRA a étudié les tendances entrepreneuriales et immobilières des activités artisanales alimentaires. Dans ce cadre, la convention 2022 aura aboutie sur l'identification d'une brique immobilière absente du chaînage immobilier et améliorer le taux de survie de l'entreprenariat alimentaire, considérant que les nouvelles offres *dark kitchen* ne répondent pas de manière qualitative aux besoins des entrepreneurs.

b) - Programme d'actions 2023

Budget prévisionnel CMA AuRA 2023 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges directes liées à l'action	15 780	Métropole	15 000
		ADEME	2 940
charges indirectes affectées à l'action	2 802	CMA AuRA	642
total	18 582	total	18 582

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de la CMA AuRA dans le cadre du programme d'actions sur le volet économie de proximité et maintien de l'activité productive en ville pour l'année 2023 au travers de 3 actions à hauteur de 5 000 € chacune environ :

- intervention dans le cadre d'une/plusieurs missions de programmations immobilières d'activités (exemple : Chopard - Marietton, Mas du Taureau - filière BTP, etc.),

- enquête de terrain et recommandations sur le stationnement des entreprises artisanales implantées en centre-ville dans le cadre de la préfiguration de l'espace de logistique urbain des Gratte-Ciel,

- analyse des dynamiques entrepreneuriales et géographiques des entreprises artisanales du "faire" c'est-à-dire des activités référencées en fabrication et du domaine de la réparation : évolution du tissu, sous-segmentation d'activités, tendances entrepreneuriales, dynamiques et problématiques immobilières.

2/ Programme d'actions concernant le management de centre-ville

a) - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2022

Par délibération du Conseil n° 2022-1123 du 27 juin 2022, la Métropole a attribué un montant total de 70 500 € de subvention de fonctionnement au profit des structures de management de centre-ville. Outre la poursuite d'actions récurrentes engagées sur les années précédentes (accompagnement des porteurs de projet, promotion des centralités, valorisation du tissu commerçant, sensibilisations et accompagnements des professionnels, professionnalisation des commerçants, soutien aux animations portées par les associations de commerçants), des actions ont également été renforcées ou créées par certaines structures.

- renforcement des actions d'observation :

. CentreNeuville a actualisé ses outils (répertoire des commerces, suivi de la vacance commerciale) et en a créé de nouveaux (répertoire des professions médicales et paramédicales, outil de suivi des porteurs de projets),

. My Presqu'île a proposé un état des lieux qualifié du commerce et de l'artisanat (grandes tendances d'implantation, répartition du tissu commercial par catégories, *turn-over* dans les locaux commerciaux, dynamique de digitalisation), issu de la base de données de son site Internet, afin de donner des points de repère aux acteurs économiques du territoire, mieux alimenter son programme d'action, mieux éclairer les politiques publiques en Presqu'île,

. Oullins Centre-ville a relancé ses comptages de flux piétons, et les a élargis au comptage des flux deux-roues,

. Lyon 7ème Rive Gauche a actualisé ses différentes données de flux (stations de métro, de tramway, de bus de l'arrondissement, gare Jean Macé, trafic de vélos) et a réactualisé les plans de marchandisage (activités présentes, vacance, locaux disponibles) des principales artères commerçantes représentant 550 activités ;

- accompagnement à l'implantation : CentreNeuville a renforcé son action (création d'un guide pratique, enquête chaland sur les habitudes de consommations et sur les besoins en commerce, conseil auprès de la ville sur les besoins immobiliers des porteurs de projet, création d'un guide "Je m'installe à Neuville", réunion d'accueil des nouveaux commerçants),

- interface avec les collectivités sur les sujets de gestion et d'aménagement de l'espace public :

. en raison des projets en réflexion sur le centre-ville (extension de la piétonisation, requalification des quais), CentreNeuville s'est davantage mobilisé en 2022 tout en proposant des interventions complémentaires (jalonnement et optimisation de l'offre de stationnement, gestion des déchets, décoration de l'espace public),

. My Presqu'île s'est mobilisé fortement en représentation des commerçants dans le cadre des projets d'aménagement (Presqu'île à Vivre, Rive droite), des chantiers (Terrasses de Saône) ou de diagnostics de terrain (diagnostic en marchand Rue Victor Hugo). Elle a aussi participé activement à de nombreuses instances de pilotage ou de concertation (Plan Lumière, charte Terrasses, GT Bas des Pentès, Plan de sobriété, etc.),

. Oullins centre-ville s'est, de son côté, mobilisé sur le sujet du prolongement du métro B, notamment quant à l'impact de la station Oullins Centre, et a participé également aux réflexions relatives au projet urbain de La Saulaie aux côtés de la commune et de la Métropole ;

- accompagnement à la mise en œuvre des politiques publiques et d'intérêt général :

. My Presqu'île a initié des expérimentations avec des prestataires en matière de circuit de collecte mutualisée des cartons et des bio-déchets (10 établissements sur le secteur bas des pentes),

. Oullins centre-ville a finalisé l'expérimentation de la collecte mutualisée des bio-déchets initiée à l'automne 2021, auprès de 9 commerçants, qui a ensuite été pérennisée en 2022 et élargi à d'autres commerçants du territoire. En 2022, a été étudié un projet de collecte mutualisée des cartons : il a abouti sur le lancement d'une démarche auprès de 7 commerçants oullinois en décembre 2022. Conjointement à Oullins, Lyon 7 Rive Gauche a également été identifié comme site pilote pour déployer une expérimentation similaire, à partir de décembre 2022 également,

- mise en réseau, accompagnement et professionnalisation des commerçants : CentreNeuville, Lyon 7ème Rive gauche et My Presqu'île ont initié des actions particulières en matière d'aide au recrutement des commerces (interface avec Pôle emploi, organisation de forums emploi, de *jobs dating* entre commerces et demandeurs d'emplois). En parallèle, CentreNeuville a édité un guide de gestion des déchets à destination des commerçants ;

- promotion territoriale, valorisation de l'offre commerciale, et fidélisation :

. Oullins centre-ville a lancé, en 2022, sa carte cadeau mutualisée entre les commerçants d'Oullins avec la solution technique CKDO proposée par Proximity, filiale EDF (70 commerces bénéficiaires, 28 200 € de cartes cadeaux générées au profit des commerces locaux au 9 novembre 2022),

. My Presqu'île a initié la 1^{ère} édition du Lyon braderie festival en septembre 2022, qui a connu un fort succès (200 commerces participants, 10 000 visiteurs estimés, impact positif sur le chiffre d'affaires moyen des établissements, 54 retombées médias),

. CentreNeuville a initié l'édition d'une plaquette de promotion et d'une *newsletter* mensuelle, a mis en place un outil d'emailing et de campagne SMS, a développé sa présence sur les réseaux sociaux, et a lancé un nouvel événement d'animation de fin d'année.

b) - Programme d'actions 2023

Sur la base de ce bilan, l'engagement de la Métropole vis-à-vis du management de centre-ville pourrait se traduire en 2023 par le versement de subventions d'un montant total de 108 000 € pour les 6 managements de centre-ville, dont 83 000 € pour les 5 structures existantes (70 500 € en 2022) et 25 000 € pour le nouveau management de centre-ville de Givors (pas de subvention en 2022).

Société villeurbanaise d'urbanisme (SVU)

Pour l'année 2023, les actions du management de centre-ville s'articulent autour de 4 axes :

- l'activation du partenariat entre les acteurs publics et privés du centre-ville, à travers la participation aux réflexions des différents projets urbains et le partage d'informations sur ceux-ci, la rencontre des nouveaux commerçants et le suivi des activités en place, la participation au choix des nouveaux avec la SVU, la détection de nouveaux partenaires privés potentiels, l'animation de rencontres entre partenaires, la poursuite des collaborations avec les autres structures de management de centre-ville métropolitaines (entraide, partage de bonnes pratiques, détection de partenaires privés),

- l'attractivité du territoire : le management de centre-ville reconduira les 3 événements existants (puces du canal hors les murs, braderie des Gratte-ciel et festival "sur place ou à emporter"), travaillera à la conception d'un événement autour de la seconde main et du réemploi, formalisera une stratégie de communication (animation réseaux sociaux, plan de communication annuel), et engagera une réflexion sur la refonte de son site Internet,

- le soutien aux commerces : la structure poursuivra son travail de sensibilisation aux nouveaux modes de vente à distance et à la digitalisation, organisera des opérations promotionnelles autour du chèque cadeaux et accompagnera les commerçants dans leur quotidien et selon leurs besoins,

- la consolidation d'un plan d'actions de transition écologique : le management de centre-ville recensera les actions déjà existantes qui répondent aux enjeux de cette thématique (tri des bio-déchets, action sur le gaspillage alimentaire, économie circulaire, diminution des emballages, etc.) et définira les axes de la transition prioritaires sur le territoire.

Le budget prévisionnel de Destination Gratte-ciel pour l'année 2023 d'un montant de 202 800 € est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais fixes (salaire, fonctionnement, etc.)	90 000	Commune de Villeurbanne	15 000
matériel / investissements	1 000	Métropole	20 000
déplacements / cérémonie	1 000	SVU	30 000
communication hors événements	5 000	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL)	1 500
chèques cadeaux - gestion	12 000	CMA	1 000
chèques cadeaux - dotations	20 000	fonds marketing	90 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
événements	71 800	subvention partenariats privés	10 000
projet accompagnement au changement (transition écologique)	2 000	chèques cadeaux 2022 non utilisés	15 300
		recettes événements	20 000
Total	202 800	Total	202 800

Afin d'accompagner la structure dans sa transition et lui permettre de renforcer son intervention sur des actions de transition écologique et de communication, il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la SVU dans le cadre de son programme d'actions management du centre-ville pour l'année 2023.

My Presqu'île

Pour l'année 2023, les actions du management de centre-ville s'articulent autour d'interventions en continuité des années précédentes mais aussi d'une refonte de son système d'adhésions et un renforcement des actions relatives à la transition écologique et à la promotion digitale :

- le lancement d'un fond d'animation Presqu'île, un nouveau cadre partenarial, modèle économique et une gestion unifiée des adhésions avec les collectifs ou associations de commerçants de la Presqu'île,

- l'animation de réseau d'adhérents multiforme : petit-déjeuner thématiques, ateliers de développement des pratiques digitales, forums thématiques (emploi, *networking*),

- l'information et l'accompagnement des acteurs commerciaux et artisanaux en matière d'implantation commerciale, d'actualité, d'environnement commercial : mise en œuvre des outils récurrents d'information (*newsletter*, mailing, groupe *WhatsApp*) et mise en place d'accompagnements sur mesure des adhérents,

- une promotion du commerce et de l'artisanat de la Presqu'île renforcée, à travers une animation accrue du site média www.mypresquile.com et des réseaux sociaux (*Facebook*, *Instagram*, *LinkedIn*) et des partenariats de résonance ou relais de communication ciblés (Fête des Lumières, Office du tourisme, GL Events, Rhône Express, Musées de la Presqu'île, etc.),

- le portage d'animations et d'outils en faveur de la fréquentation et de l'attractivité de la Presqu'île, et de fidélisation de la clientèle : reconduction du Lyon braderie festival à l'automne, poursuite du portage des illuminations de fin d'année, reconduction de la carte cadeau My Presqu'île.

Le développement de services et d'actions en faveur de la transition écologique, faisant suite aux expérimentations mises en œuvre en 2022 : renforcement des ressources humaines My Presqu'île sur ces sujets (contrat d'alternance), animation de réseau pour informer et outiller les adhérents sur les différents thèmes liés à la transition écologique, appels à prestation de services mutualisés à tarifs négociés en matière de gestion et collecte des déchets professionnels (bio-déchets, cartons), veille sur les nouvelles solutions actives ou en développement pour répondre aux enjeux de logistique décarbonée (livraison des marchandises, la livraison commerçants/clients, logistique servicielle), poursuite du partenariat avec la Cravate solidaire initié en 2022, recensement des enseignes engagées dans la revalorisation / le recyclage textile afin de valoriser les points de collecte existants ou en faire émerger de nouveaux.

Le budget prévisionnel de My Presqu'île pour l'année 2023 d'un montant de 338 955 € est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	150 000	Ville de Lyon	30 000
frais de fonctionnement	20 000	valorisation location locaux	9 555
mise à disposition gratuite de biens	9 555	Métropole	20 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
alternance animation digitale	3 000	CCIL	1 500
alternance management / transition écologique	1 000	CMAR	600
		subvention illuminations	45 000
remboursement prêt garanti par l'État (PGE)	10 400	fonds d'animation/adhésions	215 300
animation de réseaux	2 000	commission carte cadeaux	2 000
carte cadeaux Presqu'île (prestation)	1 000	ressources sponsoring et partenaires	15 000
plan illuminations	75 000		
braderie	67 000		
Total	338 955	Total	338 755

Afin d'accompagner la structure dans le renforcement des actions relatives à la transition écologique, il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de My Presqu'île dans le cadre de son programme d'actions mangement du centre-ville pour l'année 2023. Ce qui représente une augmentation de 2 500 € par rapport à l'année 2022.

CentreNeuville

Le plan d'actions 2023 de la structure s'organise comme suit :

- la redynamisation du dispositif de fidélisation des consommateurs, à travers un audit et une mise à jour de l'outil Neuville *shopping*,
- le renforcement du réseau des commerçants : petits déjeuners ateliers, groupe de travail "Expérience client" avec la CCI, développement de synergies entre commerçants et l'association Neuville commerces, organisation d'un accueil des nouveaux commerces,
- l'amélioration de l'intégration des nouveaux commerçants : détection en amont des projets d'implantation *via* les agences immobilières et partenaires, identification des locaux à disposition en dehors du centre-ville, accueil/information/accompagnement des nouveaux commerçants.

Le développement des actions de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de transition écologique par les commerçants : préparation des commerces de bouche et des restaurateurs à l'application de la loi AGECE n° 2020-105 du 10 février 2020 (bilan des pratiques des professionnels, état des lieux de la gestion des bio-déchets dans les structures communales pour envisager une mutualisation, lancement d'un appel d'offre pour le traitement mutualisé des bio-déchets), accompagnement des commerçants dans la réduction de leur consommation d'électricité, mise en place d'un point de collecte des banderoles PVC des associations de la ville pour recyclage.

Le suivi des projets d'urbanisme : interface entre acteurs publics et commerçants sur les différents sujets réglementaires et d'aménagement urbain : jalonnement/stationnement, réédition de la charte des terrasses, piétonisation de la rue Victor Hugo, requalification des quais, mise en place d'un corridor bus avenue Burdeau.

L'animation et la promotion du centre-ville : proposer un calendrier d'événements plus ambitieux, avec davantage de synergies avec des acteurs locaux (mairie, maison des jeunes et de la culture -MJC-, médiathèque, etc.) et plus étendu au sein du centre-ville, et renforcer la promotion de CentreNeuville (participation à des salons et événements).

Le budget prévisionnel de CentreNeuville pour l'année 2023, d'un montant de 144 350 € est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats (fournitures et prestations de services)	15 000	Commune de Neuville	88 350
services extérieurs	26 000	Métropole	10 000
autres services extérieurs	20 000	CCIL	900
impôts et taxes	600	Neuville commerces	2 400
charges de personnel	81 750	Bateaux lyonnais	1 100
dotation aux amortissements	1 000	Coatex	5 000
		Banque populaire	2 000
		Société de caution mutuelle artisanales (SOCAMA)	1 000
		autres partenaires	8 700
		autres produits (cotisations adhérents)	4 800
		produits financiers	100
		transfert de charges	20 000
Total	144 350	Total	144 350

En raison d'une stabilité du volume d'intervention global de la structure pour l'année 2023, dans un contexte de confortement des nouvelles actions initiées par la nouvelle équipe du management de centre-ville en 2022, il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de CentreNeuville dans le cadre du programme d'actions management du centre-ville pour l'année 2023. Ce montant est identique à celui de 2022.

Oullins centre-ville

La feuille de route 2023 de la structure Oullins centre-ville s'organise autour de 5 axes :

- le développement et l'accompagnement de l'offre commerciale : développement des outils d'observation et de gestion du centre-ville (occupation, transactions, flux), partenariat avec les acteurs publics et consulaires (comités techniques) et immobiliers (points d'échanges réguliers), prospection commerciale (opération de promotion tapis rouge, prospection directe d'activités, participation aux salons professionnels, réalisation de plaquettes de promotion),
- le développement économique et l'amélioration de l'environnement commercial : accompagnement et professionnalisation des acteurs économiques (numérisation, réseaux sociaux, ventes en ligne, transition écologique) à titre individuel ou collectif, accompagnement des porteurs de projet et reprises de fonds de commerce (rendez-vous individuels, base de suivi des projets, aide à l'implantation), participation à la stratégie municipale de développement économique du centre-ville (enquête clients consommateurs, interface acteurs publics-commerçants, contribution au projet de développement de la Saulaie),

- la gestion urbaine et la facilitation : soutien à la gestion urbaine du quotidien (urbanisme, occupation du domaine public, affaires juridiques, voirie, communication, droit de préemption commerciale, etc.), facilitation et coordination entre les services publics et les commerçants (réglementation, travaux de prolongement du métro),

- le marketing territorial et la communication : développement de la marque Oullins of courses (référencement du site internet, déploiement de la stratégie de marque, diffusion de la carte cadeau, boutique éphémère, etc.), animation des outils de communication et de promotion du centre-ville (réseaux sociaux, *newsletter*), développement du partenariat avec de nouveaux acteurs du centre-ville,

- le soutien du programme d'animations : animation du réseau des commerçants, communication sur les services, offres et opérations individuelles et collectives des commerçants, animations et opérations communication (braderies, coupe du monde de rugby, cinémas des commerçants, Noël, etc.), création d'évènements originaux (défilé de mode, semaine seconde main, festival *Geek and Food*, loto des commerçants, Noël, etc.), gestion et animation de la boutique éphémère.

Le budget prévisionnel de Oullins centre-ville pour l'année 2023, d'un montant de 66 700 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	7 000	Ville d'Oullins	37 900
services extérieurs	7 100	Métropole	15 000
autres services extérieurs	6 150	CCIL	1 500
impôts et taxes	650	CMAR	600
charges de personnel	45 800	Banque populaire	4 000
		Monoprix	1 500
		autres partenaires privés	6 200
Total	66 700	Total	66 700

Afin d'accompagner la structure dans le renforcement de ses actions en faveur de la transition écologique, il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de Oullins centre-ville dans le cadre du programme d'actions management du centre-ville pour l'année 2023, soit une augmentation de 5 000 € par rapport à celui de 2022.

Lyon 7ème Rive gauche

Le plan d'actions de Lyon 7ème Rive gauche en 2023 s'organise autour de 3 ambitions :

- rechercher des partenariats : pour pérenniser le partenariat, l'association poursuivra la mutualisation de missions avec les autres structures de management de centre-ville et travaillera, également, à développer de nouveaux partenariats,

- renforcer le commerce du 7ème arrondissement par des actions en lien avec l'immobilier commercial : Lyon 7ème Rive gauche renforcera ses liens avec les professionnels de l'immobilier et mènera des actions telles que la collecte de données de flux, actualisation des plans de merchandising sectoriels, suivi de la vacance commerciale, le recensement des commerces de l'arrondissement, etc. En parallèle, elle mènera des actions de marketing territorial pour favoriser la venue d'investisseurs,

- faire du commerce et de l'artisanat des leviers de l'animation du territoire en 2023,

. la structure poursuivra ses relations de proximité avec les acteurs du commerce (dispositif commerces amis des étudiants, relais des actions de plateau urbain auprès des commerçants et artisans, accompagnement des porteurs de projet d'implantation, sensibilisation à la monnaie locale la Gonette, présence aux côtés des commerçants dans leur quotidien, accompagnement à la structuration des acteurs associatifs du commerce et à

la professionnalisation des pratiques commerciales, accompagnement à la transition numérique, etc.),

. elle développera aussi des actions événementielles (brocante, braderie, etc.),

. elle renforcera les actions en lien avec les politiques publiques (action zéro déchets, information sur le dispositif LLE, communication auprès des commerçants et restaurateurs sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) restauration et sur toutes les autres nouvelles obligations de la loi AGECE précitée, sensibilisation des commerces à la gestion de leurs cartons et mise en place d'un dispositif expérimental de collecte mutualisé avec la structure de management de centre-ville d'Oullins, gestion du plan de mobilité du 7ème arrondissement,

. logistique urbaine des commerçants et artisans, action sur l'éclairage des commerces et les économies d'énergie,

. sensibilisation au dispositif Angéla), Lyon 7ème Rive gauche mènera également une stratégie digitale de valorisation du territoire avec la mise en place d'outils de communication à destination du grand public.

Le budget prévisionnel de Lyon 7ème Rive gauche pour l'année 2023, d'un montant de 172 910 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fonctionnement	99 500	Ville de Lyon	33 800
frais généraux	13 420	Métropole	18 000
communication	29 090	CCIL - CMAR	2 100
plan de déplacements inter-entreprises (PDIE)	26 500	État	6 000
remboursement PGE	4 400	guide du commerce	17 520
		partenariats, cotisations événementiels	68 900
		PDIE	26 500
Total	172 910	Total	172 910

Afin d'accompagner la structure dans le renforcement de ses actions en faveur de la transition écologique, il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au profit de Lyon 7ème Rive gauche dans le cadre du programme d'actions management du centre-ville pour l'année 2023, soit une augmentation de 5 000 € par rapport à 2022.

Givors Centre-Ville

Afin d'œuvrer à la réalisation du projet de territoire ambitieux défini conjointement entre la Ville de Givors, la Métropole et l'État, avec une intervention forte et transversale sur le centre-ville, les 2 collectivités se sont accordées sur l'engagement d'une démarche de management de centre-ville, avec la mise en place, à partir de l'année 2023, d'un poste de manager porté par la Ville et co-financé par la Métropole.

Le programme d'intervention du manager repose sur les actions suivantes :

- définir et mettre en œuvre un plan d'actions de réactivation des rez-de-chaussée du centre-ville : suivi de l'étude commerce et d'études complémentaires nécessaires, définition et mise en œuvre de la programmation des rez-de-chaussée vacants, priorisation des interventions (acquisitions, restructuration, développement modèles tests/éphémères, etc.), coordination des interventions de l'ensemble des partenaires, définition et mise en œuvre d'une stratégie de valorisation du territoire et de commercialisation des rez-de-chaussée, mise en place d'un outil de suivi des locaux et de leurs caractéristiques,

- favoriser et accompagner les porteurs de projets : analyse, accompagnement et orientations des projets, participation à la commercialisation des locaux vacants, veille active des évolutions et nouvelles tendances en matière de commerce et d'occupation des rez-de-chaussée de centre-ville, mise en place et/ou accompagnement de démarches et de projets innovants, accompagnement au développement et transmission d'informations

administratives et réglementaires auprès des commerçants, suivi et gestion administrative de l'ouverture des commerces,

- contribuer à la mise en œuvre du projet urbain du centre-ville : suivi et contribution aux études urbaines et études habitat conduites sur le périmètre, articulation entre les interventions commerce et habitat, analyse et *reporting* des difficultés rencontrées par les acteurs concernant le fonctionnement du centre-ville, valorisation du projet urbain et du territoire auprès des partenaires, des acteurs économiques et du grand public,

- participer à l'animation du centre-ville : proposition et mise en œuvre d'animations commerciales et/ou de projet d'occupation temporaire de l'espace public, analyse et préconisations concernant le déploiement du marché forain, accompagnement d'actions et de démarches collectives, citoyennes et associatives, participation à la mise en œuvre d'autres politiques et d'évènements portés par la Commune.

Le budget prévisionnel pour l'année 2023, d'un montant de 51 318 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaire et charges poste manager centre-ville (pour la période du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2023)	51 318	Métropole	25 000
		Ville de Givors	26 318
Total	51 318	Total	51 318

Afin d'accompagner l'émergence d'une démarche de management de centre-ville, en soutien du projet de redynamisation territoriale de Givors, il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de la Ville de Givors, en co-financement du poste de manager de centre-ville pour l'année 2023.

La Métropole cofinancera l'ensemble de ces actions de la CMA AuRA pour un montant global de 108 010 € réparti selon le tableau suivant :

Thèmes	Actions	Coût de l'action (en €)	Métropole (en €)	Financement CMA (en €)	Autre financement (en €)
entrepreneuriat	action entrepreneuriat	50 922	42 300	8 622	
entrepreneuriat	passage Thiaffait	38 068	25 000	13 068	
transition écologique	Lyon éco énergie	64 153	15 000	9 153	ADEME 40 000
transition écologique	réduction des emballages et déchets	14 557	10 710	3 847	
Métropole du faire	fabriquer, réparer, transformer au plus près des habitants	18 582	15 000	642	ADEME 2 940

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2023, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 50 000 € au profit de la Commune de Villeurbanne au titre de l'animation économique de proximité sur le territoire de Villeurbanne,
- 70 000 € au profit de la Commune de Lyon au titre de l'animation économique de proximité sur les arrondissements de Lyon 8ème/9ème/5ème,
- 108 010 € au profit de la CMA AuRA :
 - . 42 300 € pour son programme de soutien aux entrepreneurs,
 - . 15 000 € pour le dispositif LLE,
 - . 15 000 € pour les actions programmation expertise, immobilier artisanale - La Métropole du faire,
 - . 10 710 € pour le programme réduction des emballages et des déchets,
 - . 25 000 € pour les actions Thiaffait et animation filière textile et cuir ;
- 108 000 € au profit des structures de management de centre-ville :
 - . 20 000 € pour l'association My Presqu'île,
 - . 18 000 € pour l'association Lyon 7ème Rive gauche,
 - . 15 000 € pour l'association Oullins centre-ville,
 - . 10 000 € pour l'association CentreNeuville,
 - . 20 000 € pour la SVU,
 - . 25 000 € pour la Commune de Givors ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole, les Communes de Villeurbanne, Lyon et Givors, la CMA AuRA, les associations My Presqu'île, Lyon 7ème Rive gauche, Oullins centre-ville, CentreNeuville et la SVU, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 336 010 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 :

- opération n° 0P01O0851 pour un montant de 120 000 €,
- opération n° 0P01O0868 pour un montant de 123 000 €,
- opération n° 0P01O5216 pour un montant de 10 710 €,
- opération n° 0P01O2291 pour un montant de 42 300 €,
- opération n° 0P02O4898 pour un montant de 15 000 €,
- opération n° 0P02O1574 pour un montant de 25 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-307110-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
